

A.LEGRAND CONSEILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 €
2, rue Lord Byron - 75008 PARIS
RCS PARIS B 383 506 599

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai, à 17 h 00, au domicile du gérant, la SARL "BEAUMARCHAIS GESTION" représentée par son gérant Monsieur Alain MEDEVILLE, Associé unique de la société à Responsabilité Limitée dénommée A.LEGRAND CONSEILS au capital de 7 622,45 €, divisé en 500 parts dont le siège social est à Paris 8^{ème}, Rue Lord Byron, N° 2, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le N° 352 148 209 préside l'assemblée, en sa qualité de propriétaire de la totalité des 500 parts, représentant le capital social.

Monsieur Alain MEDEVILLE, Gérant non associé, assiste également à l'assemblée.

Mesdames Christine MEDEVILLE épouse BOYER et Marie-José MEDEVILLE épouse POJER sont également présentes à l'Assemblée.

L'associé unique, après avoir exposé que :

- les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ont été établis et arrêtés par Monsieur Alain MEDEVILLE, Gérant, qui a fait également un rapport de sa gestion pendant ledit exercice,
- ces documents lui ont été adressés quinze jours au moins avant la présente assemblée,
- ces mêmes documents ainsi que l'inventaire ont été tenus à sa disposition au siège social, dans le même délai,

A pris les décisions suivantes ayant pour objet la constatation des conventions conclues dans le cadre de l'Article L-223.19 du Code de Commerce, l'approbation des comptes de l'exercice 2022, la constatation ainsi que l'affectation du résultat, le quitus donné au gérant pour sa gestion au cours de l'exercice, la nomination de cogérants et la rémunération des cogérants.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 123 616,48 €.

DS
am

DS
BG

DS
CBn

DS
JP

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne quitus au gérant pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice de la manière suivante :

- Report à nouveau 123 616,48€

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique reconnaît qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des exercices antérieurs.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de co-gérants non associés, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

1. Madame Christine MEDEVILLE épouse BOYER, demeurant 72 B Avenue de Royat – 63400 CHAMALIÈRES ; et

2. Madame Marie-José MEDEVILLE épouse POJER, demeurant 14 place Sugny 63000 CLERMONT-FERRAND.

Madame Christine BOYER et Madame Marie-José POJER acceptent le mandat qui leur est confié et déclarent ne faire l'objet d'aucune décision, interdiction ou incompatibilité de nature à faire obstacle à l'exercice de leurs fonctions.

Les co-gérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

CINQUIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide que Mesdames Christine MEDEVILLE épouse BOYER et Marie-José MEDEVILLE épouse POJER ne percevront aucune rémunération pour leurs fonctions de gérantes, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, elles pourront prétendre au remboursement sur justification de leurs frais de représentation et de déplacement.

SIXIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'aucune convention telle que celles visées à l'Article L-223.19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 H 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associée unique, le Gérant et les Cogérantes non associées.

DS
am

DS
BG

DS
CBN

DS
MP

Le Gérant

L'Associé Unique

Cogérante non associé
« Bon pour acceptation des fonctions
de cogérante »

Cogérante non associé
« Bon pour acceptation des fonctions
de cogérante »

DocuSigned by:

Alain MEDEVILLE

B15FC04096314FD...

DocuSigned by:

CHRISTINE MARCHAIS GESTION

B15FC04096314FD...

DocuSigned by:

5A8C57C68AB5404...

DocuSigned by:

90A8D9F454B649D...

Christine MEDEVILLE
épouse BOYER

Marie-José MEDEVILLE
épouse POJER